



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'UNION AFRICAINE SE FÉLICITE DE LA REPRISE DU DIALOGUE INTER-BURUNDAIS ET RÉITÈRE SON APPEL AUX PARTIES POUR QU'ELLES APPORTENT LEUR ENTIÈRE COOPÉRATION À LA MÉDIATION

Addis Abéba, le 29 décembre 2015: La Présidente de la Commission de l'Union africaine (UA), Dr Nkosazana Dlamini Zuma, se réjouit de la tenue, hier, à Entebbe, en Ouganda, de la cérémonie marquant la relance du dialogue inter-burundais. Elle réitère l'appréciation de l'UA au Président Yoweri Museveni de l'Ouganda pour les efforts soutenus qu'il a déployés à cette fin et pour son engagement à tout faire en vue de l'aboutissement du processus de recherche d'une solution pacifique à la grave crise que connaît le Burundi. Elle félicite les parties burundaises pour avoir répondu positivement à l'invitation de la Médiation, et souligne à nouveau la conviction de l'UA que seul un dialogue inclusif, fondé sur le respect scrupuleux de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation et de la Constitution du Burundi, permettra de trouver une solution durable à la situation actuelle.

La Présidente de la Commission exprime le plein soutien de l'UA à la poursuite du dialogue, à Arusha, en Tanzanie. Elle demande instamment à toutes les parties de se hisser à la hauteur des enjeux et d'apporter une coopération sans réserve à la Médiation, pour mettre un terme à la violence qui afflige leur pays et trouver une solution durable à la crise actuelle. À cet égard, la Présidente de la Commission rappelle que, dans son communiqué du 17 décembre 2015, le Conseil de paix et de sécurité de l'UA a décidé que tous ceux dont l'action pourrait compromettre le dialogue inter-burundais, y compris les attaques menées par des groupes armés contre des installations gouvernementales et d'autres cibles, ainsi que le refus de répondre à l'invitation du Médiateur, feront l'objet de sanctions tel que prévu par les décisions pertinentes du Conseil et d'autres mesures à convenir.

La Présidente de la Commission saisit cette occasion pour réitérer la disponibilité de l'UA à engager sans délai des discussions avec le Gouvernement du Burundi aux fins de convenir des modalités de déploiement de la Mission africaine de Prévention et de Protection au Burundi (MAPROBU), tel que décidé par le Conseil de paix et de sécurité lors de sa 565^{ème} réunion tenue le 17 décembre 2015. Elle souligne que le déploiement rapide de la MAPROBU contribuera grandement à créer des conditions favorables à l'aboutissement du dialogue inter-burundais. Elle se félicite de ce que les membres du Conseil de sécurité des Nations unies, dans leur Déclaration à la presse sur la situation au Burundi du 19 décembre 2015, ont pris note avec intérêt de la décision d'autoriser le déploiement de la MAPROBU et ont exhorté toutes les parties burundaises à coopérer pleinement avec la Mission pour l'aider à accomplir efficacement son mandat.